

ANNEXE .. Charte de bonne conduite

Dans notre Espace de détente, les Praticiennes proposent différentes prestations de massage. Cela inclut notamment la possibilité de réaliser des massages naturistes.

Compte tenu de la nature « particulière » de ce type de massages, nous avons souhaité préciser quelques règles et principes applicables dans notre Espace de détente.

Tout doit être mis en œuvre que pour l'Espace de détente soit un lieu accueillant et que le comportement des uns ne puisse, en aucun cas, nuire aux autres.

➤ **Rappels concernant le massage naturiste**

Le massage naturiste repose sur une nudité réciproque du massé et de la Praticienne dans un objectif de relaxation et de bien-être. Ce massage n'est motivé que par la philosophie et l'éthique de ce mode de vie, et par la recherche du bien-être.

Le but du massage naturiste est de réveiller la sensualité de celui ou celle qui reçoit le massage. Cette sensualité permet de stimuler un véritable état de bonheur et de bien-être pour le corps et la tête.

Le massage naturiste permet de découvrir une autre dimension du massage et de la détente, dans le **respect réciproque**.

La Praticienne s'engage à communiquer de façon claire et sans ambiguïté quant à la nature du massage pratiqué.

Elle s'engage également à pratiquer avec sérieux et professionnalisme.

Les massages peuvent être d'une grande sensualité, **mais n'ont et ne peuvent avoir, en aucun cas, un caractère sexuel**.

En conséquence, la Praticienne s'engage à ce que les parties intimes soient systématiquement contournées. Toute sollicitation contraire peut conduire à l'arrêt immédiat de la prestation.

➤ **Absence de réciprocité**

Les prestations de massage naturiste (ou non) ne sont pas réciproques, il est donc **interdit de toucher la Praticienne**.

La Praticienne s'engage au respect de ce principe de non-réciprocité.

Elle peut ainsi mettre fin à un massage en cas de comportement jugé par elle inadapté, et exclure définitivement un client.

Les prestations **ne peuvent faire l'objet d'aucune sollicitation**, de quelque nature que ce soit, tant de la part de la Praticienne que du massé. L'univers du massage naturiste ne peut et ne doit en aucun cas être associé à celui de la prostitution.

Pour rappel, des poursuites pénales pourront être engagées selon l'article 222-33 du Code pénal sur le harcèlement sexuel.

➤ Hygiène et propreté

L'hygiène est fondamentale dans un espace de détente et de bien-être.

S'agissant des locaux :

La Praticienne s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que les locaux soient et demeurent propres.

A cet égard, les cabines de soins et les douches doivent être lavées et désinfectées après chaque séance, et le linge remplacé systématiquement après chaque prestation.

S'agissant de la Praticienne :

La praticienne s'engage à faire preuve d'une hygiène irréprochable de sa personne. Elle se désinfecte les mains avant et après chaque soin.

S'agissant des clients :

La Praticienne s'engage à permettre à ces clients de prendre une douche avant tout massage. Il est exclu que la Praticienne prenne une douche avec ses clients.

➤ Discrétion

Pour favoriser la confiance propice à la détente, et bien qu'elle ne soit pas qualifiée de professionnel de santé, la Praticienne est tenue à la plus grande discrétion concernant les informations qui pourraient lui être transmises par ses clients.

Discrétion et confidentialité sont deux principes fondamentaux : la Praticienne s'engage à ne pas divulguer l'identité de ses clients, la teneur des prestations choisies par eux ou tout élément de conversations.

➤ Vidéo surveillance

A ce jour, il n'y a aucun équipement de vidéo-surveillance dans notre Espace de détente.

Cependant, si des dérives de quelque nature que ce soit étaient détectées, un tel équipement pourrait être installé, dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur.

➤ Mineurs

Les soins naturistes sont **réservés aux personnes majeures** (plus de 18 ans).

La Praticienne s'engage à ne proposer aucun massage naturiste à une personne mineure, y compris avec autorisation parentale.

➤ Discrimination

La Praticienne s'engage à ce qu'**aucune discrimination** ne soit faite envers les clients.

Toutefois, elle peut refuser de réaliser une prestation si le client a des problèmes de santé (herpès par exemple) qui pourraient se révéler préjudiciable soit par lui, soit pour elle-même.